

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2920

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Fontaines-sur-Saône - La Mulatière - Lyon 7ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème - Rillieux-la-Pape - Sathonay-Camp - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Saint-Fons - Saint-Priest - Villeurbanne - Vaulx-en-Velin

Objet : Territoire Métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2920**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Fontaines-sur-Saône - La Mulatière - Lyon 7ème - Lyon 8ème - Lyon 9ème - Rillieux-la-Pape - Sathonay-Camp - Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Saint-Fons - Saint-Priest - Villeurbanne - Vaulx-en-Velin

Objet : Territoire Métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole mène depuis plusieurs années une démarche d'urbanisme transitoire en mettant à disposition des espaces vacants (bâti, non bâti et espaces publics) pour répondre à des besoins variés d'habitants, usagers, entreprises et équipements, faisant écho aux politiques publiques portées par la collectivité (culture, économie, hospitalité, végétalisation, agriculture etc.).

L'urbanisme transitoire répond également au temps long des projets d'urbanisme et à un enjeu de fabrique de la ville, laissant davantage de place à l'expérimentation, aux tests des usages et à la participation habitante. La Métropole déploie cette démarche sur son patrimoine propre mais également en accompagnant des propriétaires privés ou parapublics (SNCF, bailleurs sociaux, promoteurs etc.).

Dans la mesure du possible, la Métropole développe des projets transitoires favorisant la mixité des usages et des acteurs de l'hébergement et de la solidarité, de la culture, de la transition économique, de l'environnement, du sport, etc.

II - Sites ouverts et en projet

À ce jour, une vingtaine de sites métropolitains sont ouverts, que ce soit des sites à vocation :

- d'hébergement à Villeurbanne, Lyon, Saint-Germain-au-Mont-d'Or et Oullins (les Amazones, la Station, la Base, la Maison des 4 vents, CoCon-La Saulaie, L'étape 22D) ainsi que les sites menés par l'État en partenariat avec la Métropole (Sentinelle à Bron, Station 2 à Lyon, Grandes Voisines à Francheville),

- économique en faveur de la structuration des filières de transition : économie circulaire à Villeurbanne (182 Poudrette, 189 Blum), Saint-Priest (Ateliers Briand), Vaulx-en-Velin (allée du Textile),

- culturelle : sites de production au sein de projets transitoires (par exemple la Halle des Girondins à Lyon 7ème) mais également sites de diffusion emblématiques tels que Fagor-Brandt ou la Halle Debourg à Lyon 7ème),

- d'un tiers lieu à Sathonay-Camp, une pépinière d'entreprises qui pourra s'agrandir à Rillieux-La-Pape, des espaces verts ouverts aux habitants à Lyon, de l'agriculture urbaine à Mermoz sud à Lyon 8ème ou encore des aménagements qui prendront la place de l'UC1 démolie à Bron Parilly.

Des espaces publics font également l'objet d'aménagements temporaires : zone d'aménagement concertée (ZAC) Carnot Parmentier à Saint-Fons, place Grandclément à Villeurbanne, ZAC Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, place des Martyrs de la Résistance et place du Lac à Lyon 3ème menées par la société publique locale Lyon Part-Dieu :

- à vocation mixte avec L'étape 22D (ex-Bobst acquis en 2021 auquel s'est ajouté ex-Thyssen acquis en 2022) à Villeurbanne Carré de Soie qui accueille des activités économiques des mobilités actives avec Grand Plateau (bâtiment N ex-Bobst), des hébergements modulaires pour de jeunes majeurs (48 places) confiés par la Métropole à l'association Acoléa depuis août 2023, ainsi que, en cours de déploiement, un pôle d'économie circulaire et de la filière textile (Halle Est et bureaux ex-Thyssen) et le démonstrateur industriel INDULO, développé en partenariat avec l'Université de Lyon.

D'autres sites propriétés de la Métropole, de bailleurs, d'aménageurs ou de promoteurs sont en projet et devraient ouvrir d'ici 2025.

Pour la Métropole, il s'agit notamment :

- de la poursuite de l'activation de L'étape 22D avec l'appel à projets pour désigner un occupant-gestionnaire des grandes halles et du bâtiment E,
- de l'étude et du lancement d'un projet transitoire sur le site Cuprofil en cours d'acquisition par la Métropole.

La Métropole mobilise les services mais également une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mener les études nécessaires : programmation, faisabilité réglementaire, gestion temporaire, etc.

Des autorisations de programme existantes, pour un montant total de 4 625 000 €, ont permis de réaliser des études et travaux des sites actifs.

Afin de poursuivre l'ouverture du site majeur de L'étape 22D, de préparer le projet transitoire du site Cuprofil et d'intervenir sur de nouveaux fonciers, il est proposé de compléter le budget par une nouvelle autorisation de programme de 2 000 000 € pour pouvoir engager de nouveaux travaux.

III - Individualisation d'autorisation de programme

Il est proposé une demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire en urbanisme transitoire d'un montant de 2 000 000 € TTC en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du déploiement d'une démarche d'urbanisme transitoire sur le territoire de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P 06 - Aménagements urbains, pour un montant de 2 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 400 000 € en 2024,
- 600 000 € en 2025,

sur l'opération n° 0P06O7677.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 625 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2024 et suivant - chapitre 23, pour un montant de 2 000 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312400-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
